

Planning hebdomadaire saison 2025-2026

COURS à BERNAY

PETITS SAMOURAÏ (nés en 2020 / 2021)

Mercredi de 11H00 à 11H45

PRE-POUSSINS (nés en 2018 / 2019)

Mercredi de 9H45 à 10H45 et vendredi de 17H15 à 18H15

POUSSINS/BENJAMINS (nés en 2014 / 2015 / 2016 / 2017)

Mardi de 18H15 à 19H15 et vendredi de 18H30 à 19H30

MINIMES jusqu'à ADULTES (nés en 2013 et avant)

Mardi 19H30 à 21H00 et vendredi de 19H45 à 21H15

JUJITSU (à partir de 12 ans)

Jeudi de 19H30 à 21H00

TAÏSO (à partir de 12 ans)

Jeudi de 18H00 à 19H00

COURS à BROGLIE (Salle des fêtes, Place des 3 Maréchaux)

Pour les 4 à 7 ans (Nés de 2018 à 2021)

Mercredi : 16H05 à 17H05

Pour les 8 à 11 ans (Nés de 2014 à 2017)

Mercredi : 17H15 à 18H15

2^{ème} cours préconisé possible le lundi à Montreuil L'Argillé pour les enfants nés en 2019 et avant.

COURS à MONTREUIL L'ARGILLÉ (Dojo : 1 route de Cernières)

Pour les 4 à 7 ans (Nés de 2018 à 2021)

Lundi et Jeudi : 17H00 à 18H00

Pour les 8 à 11 ans (Nés de 2014 à 2017)

Lundi et Jeudi : 18H15 à 19H15

Judo compétition (Poussins à adultes)

Mercredi : 19H00 à 20H30

Taïso (à partir de 12 ans)

Mardi : 18H00 à 19H30

Jujitsu

Jeudi : 19H15 à 20H45



Tarifs annuels saison 2025-2026

(Tarifs comprenant la licence fédérale 46 € + cotisation club)

	PÉRIODES PRISE DE LICENCE	SAMOURAÏ 4-5 ANS	PRÉ- POUS à BENJ	MINIMES à ADULTES	JUJITSU	TAÏSO
BERNAY / MONTREUIL	Du 01-09 au 31-12	115 €	190 €	205 €	125 €	115 €
		Adultes + jujitsu ou taïso 255 €			155 €	
	Du 01-01 au 31-03	92 €	142 €	142 €	99 €	92 €
		180 €			120 €	
	Du 01-04 au 30-06	69 €	94 €	99 €	72 €	69 €
		Adultes + jujitsu ou taïso 120 €			90 €	

	PÉRIODES PRISE DE LICENCE	2021 et avant (1 cours / semaine)	2020 et avant (Si 2 cours / semaine à Broglie + Montreuil ou Broglie + Bernay)
BROGLIE	Du 01-09 au 31-12	115 €	190 €
	Du 01-01 au 31-03	92 €	142 €
	Du 01-04 au 30-06	69 €	94 €

Réduction et règles de tarification :

- A partir de deux licenciés par foyer, une réduction sera accordée sur la cotisation pour des licences prises jusqu'au 31 décembre.
- Le montant annuel de la licence et cotisation est dû dans son intégralité pour toute licence prise avant le 31 décembre. A partir du 1^{er} janvier, le montant de la cotisation sera calculé en fonction du trimestre entamé.